

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

École doctorale 354
Langues, lettres et arts

Aix Marseille Université

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Membres du comité d'experts

Président :

M. Jean-Michel GANTEAU, Université Paul-Valéry Montpellier 3

Experts :

M. Péric BOUJU, Université Rennes 2

Mme Sylvie BRODZIAK, Université de Cergy-Pontoise

M. Daniel DELAHAYE, Université de Caen

Mme Gaïd LE MANER-IDRISSI, Université Rennes 2

Mme Isabelle VON BUELTZINGSLOEWEN, Université Lumière-Lyon 2

Déléguée scientifique du HCERES :

Mme Claire BOURHIS-MARIOTTI

Évaluation réalisée en 2016-2017 sur la base d'un dossier déposé en octobre 2016 et d'une visite de l'ED en janvier 2017

Présentation de l'école doctorale

L'école doctorale *Langues, lettres et arts* (ED *LLA*, n° 354) est l'une des douze ED hébergées par le Collège Doctoral d'Aix-Marseille Université (AMU). Elle accueille des doctorants se spécialisant dans les langues et civilisations étrangères (domaines anglophone, germanique et slave, mais aussi Asie orientale, et études romanes à l'occasion du prochain contrat), de la littérature française et comparée, des arts plastiques, du cinéma, du théâtre et de la musique, ainsi que des technologies des images et du son en relation avec les arts.

Il s'agit d'une ED qui favorise l'interdisciplinarité, comme le montrent les productions du laboratoire Arts, Sciences, Technologies pour la Recherche Audiovisuelle Multimédia (ASTRAM, actuelle Equipe d'accueil-EA 4673, en cours de reconfiguration dans le cadre de Formation de Recherche en Évolution PRISM). A l'occasion du nouveau contrat, elle accueillera le Centre Aixois d'Études Romanes (CAER, EA 854). Le nouveau périmètre de l'ED sera défini par la collaboration de 7 unités de recherche (dont une Unité Mixte de Recherche et une FRE).

L'ED *LLA* accueille actuellement quelque 200 doctorants (chiffre appelé à augmenter avec l'accueil du CAER). Elle travaille en association avec les écoles d'art d'Aix-en-Provence et de Marseille et avec l'École Nationale Supérieure de la Photographie d'Arles. Elle est hébergée dans les locaux de la Maison de la Recherche érigée sur le site Schuman à Aix-en-Provence. Elle est forte d'un potentiel d'encadrement de 54 enseignants-chercheurs titulaires de l'habilitation à Diriger des Recherches (HDR), appelé lui aussi à s'étoffer avec l'arrivée des romanistes. Son offre de formation est cohérente au regard des domaines de spécialisation des unités de recherche (UR) qui la composent. Son périmètre thématique et scientifique est clairement identifié, et elle fait cohabiter et dialoguer disciplines traditionnelles et dispositifs innovants.

Synthèse de l'évaluation

Appréciation par critère :

- Fonctionnement et adossement scientifique de l'école

Le Conseil de l'ED *LLA* est composé de 11 titulaires de l'HDR, dont la proportionnalité est représentative de la taille des UR de rattachement. Siègent également un personnel administratif, quatre doctorants (élus au sein des UR) et cinq personnalités du monde socio-économique. Le directeur de l'ED n'est pas techniquement membre du Conseil. L'exécutif est complété par un Bureau composé du directeur de l'ED, six membres du Conseil et d'un doctorant. Il est réuni aussi souvent que nécessaire et permet une plus grande réactivité dans la prise de décisions. Les locaux sont situés dans la nouvelle Maison de la Recherche, sur le site Schuman d'Aix-en-Provence. Ils sont adaptés, et les encadrants comme les doctorants semblent se les être appropriés rapidement. Ils offrent une salle réservée aux doctorants en sus d'un bureau et d'une salle de travail. Toutefois, les moyens en personnels mis au service de l'ED *LLA* restent insuffisants : l'agent administratif (0,5 Equivalent Temps Plein) affecté à l'ED fait preuve de dynamisme et de polyvalence, mais cette situation n'est pas satisfaisante. Elle est en voie d'évolution, avec un poste à temps complet devant être attribué à l'ED au printemps 2017. La dotation de fonctionnement allouée à l'ED (d'un montant de 17 000 euros/an) a diminué, mais une partie des coûts a été transférée au Collège doctoral d'AMU.

Le site Web de l'ED *LLA* est en cours de migration (harmonisation avec les sites des autres ED d'AMU). La communication à destination des personnels et usagers de l'ED s'effectue également par le biais de listes de diffusion et les doctorants auditionnés par le comité HCERES déclarent avoir un accès aisé à l'information. Ce dispositif est complété par

la plateforme ADUM (Accès Doctorat Unique et Mutualisé, portail internet d'information) destinée aux inscriptions et aux formations.

Les doctorants sont recrutés à l'issue d'une triple évaluation, *i.e.* direction de thèse, direction d'UR et Conseil ou Bureau de l'ED. Le regard porté sur l'inscription est donc collectif et peut effectivement donner lieu à des avis défavorables. On note une spécificité pour la mention *Pratique et théorie de la création artistique et littéraire*, dans la mesure où une audition des candidats est systématiquement organisée en partenariat avec l'Ecole Supérieure de la Photographie d'Arles.

Le nombre des doctorants bénéficiant d'un financement spécifique augmente régulièrement, tout comme le pourcentage des salariés. Cela étant, au regard d'une politique d'établissement peu favorable au financement des doctorants de cette ED, des efforts ont été mis en œuvre pour diversifier les ressources, si bien que 24 % des doctorants sont désormais financés, ce qui place l'ED au-dessus de la moyenne nationale en Sciences Humaines et Sociales (SHS). L'attribution des contrats doctoraux « établissement » est du ressort du Conseil de l'ED et les modalités de sélection sont transparentes.

Le périmètre de l'ED *LLA* est bien défini par les six (bientôt sept) UR qui la composent. L'adossement scientifique est de qualité et l'offre de formation est en adéquation avec les spécialités des UR. On note cependant des disparités dans la répartition des doctorants au sein des UR et dans les taux d'encadrement d'une unité à l'autre, ainsi qu'au sein d'une même unité.

La politique de site est structurée autour du collège doctoral d'AMU (dont le directeur de l'ED *LLA* est membre). Ce collège est très présent à la fois sur le plan du pilotage et sur celui de l'aide administrative. Il s'assure de la cohérence des procédures administratives et autres règles communes (en fixant le nombre maximum de doctorants par HDR, par exemple) et affiche une offre de formation mutualisée. Des interactions existent entre les ED d'AMU, ainsi que l'atteste l'existence de contrats doctoraux inter-ED qui permettent d'impulser une pratique de l'interdisciplinarité. La Charte du doctorat est commune à toutes les ED du collège doctoral d'AMU. Elle respecte les prescriptions de l'arrêté du 25 mai 2016. Notons également qu'à l'échelon du collège doctoral a été mise en place une convention de formation, en conformité avec le dernier arrêté.

L'ouverture nationale est attestée par le fait que 33 % des doctorants sont titulaires d'un master français extérieur à AMU. En outre, 40 % des doctorants sont d'origine étrangère, ce qui témoigne d'une attractivité certaine. Le nombre de cotutelles a doublé au cours de ces dernières années (35 en 2016, soit 17 % de l'effectif). Diverses sources de financement (ED, UR) et dispositifs spécifiques (Collège Franco-Allemand, Fondation A*MIDEX (*Aix-Marseille Initiative of Excellence*), programme Cofund Doc2AMU (cofinancement de programmes régionaux, nationaux et internationaux)) agissent comme leviers de la mobilité doctorante.

- Encadrement et formation des doctorants

Le potentiel d'encadrement est stable mais varie d'une UR à l'autre. Le taux moyen est de 3,7 doctorants/HDR. Il est conforme à la moyenne nationale en SHS, mais on remarque des disparités entre les équipes. Le nombre maximum de doctorants par HDR a été ramené à 8, et sera progressivement contrôlé pour atteindre le nombre de 6, en conformité avec les décisions du collège doctoral pour toutes les ED SHS d'AMU. Le contrôle du nombre d'inscrits par HDR a été effectué rigoureusement et très peu de dépassements (par ailleurs motivés) sont relevés. Ces dispositions sont de nature à garantir des conditions d'encadrement efficaces et confortables pour les HDR comme pour les usagers.

Au chapitre des formations complémentaires, il convient de souligner que l'offre est riche et variée, notamment pour ce qui concerne les formations transversales méthodologiques et professionnalisantes. Cette dernière dimension est bien prise en compte par le collège doctoral. Le nombre d'heures de formations complémentaires, fixé par le collège doctoral, se situe dans une moyenne à l'échelon national (100 heures sur trois ans). L'ED *LLA* propose par ailleurs des formations spécifiques et pour ce faire, elle a recours à des collègues des diverses UR. Même si le dossier d'autoévaluation n'est pas détaillé sur ce point, on se rend compte que la carte de l'interdisciplinarité est jouée résolument. La politique de formation respecte les termes de l'arrêté du 25 mai 2016 : interdisciplinarité, insertion professionnelle et entrepreneuriat, formations méthodologiques. Des dispenses ou équivalences sont prévues à destination des doctorants salariés ou isolés, et les formations hors catalogue peuvent être validées (il faudrait cependant clarifier les critères de conversion, en nombre d'heures, des actions d'animation menées par les doctorants). La formation obligatoire à l'intégrité scientifique est en cours de mise en place par le collège doctoral, en conformité avec l'arrêté de mai 2016. Au sein de l'ED *LLA*, les doctorants sont responsables de l'organisation de manifestations scientifiques, dont certaines, transdisciplinaires, font intervenir plusieurs

UR. Les doctorants ont su également prendre en charge la valorisation de leurs travaux, notamment par le biais d'une publication en ligne, qui existe depuis de nombreuses années.

Le suivi des doctorants s'exerce de diverses manières : par l'organisation d'une journée d'accueil annuelle, et surtout au moyen d'un comité de suivi intervenant dès la 2^{ème} année et mis en place avant la publication de l'arrêté de mai 2016. Ce comité fait intervenir deux HDR, en l'absence de la directrice ou du directeur de thèse. Un compte rendu est consigné et transmis au directeur de l'ED qui assure également une fonction de médiation en cas de conflit et, par ailleurs, relance personnellement les doctorants à partir de l'inscription en 4^{ème} année. Le faible taux d'abandon annoncé (il faudrait toutefois en expliciter le mode de calcul) indique que ce suivi est efficace : la durée des thèses a été raccourcie et est légèrement supérieure à la moyenne nationale dans le domaine des SHS. Des efforts supplémentaires sont annoncés dans le projet de l'ED. Le nombre de soutenances a augmenté ces cinq dernières années. Globalement, on constate une implication forte de l'ED LLA dans la résolution des difficultés liées à la durée de la thèse.

- Suivi et Insertion des docteurs

Le suivi de l'insertion des docteurs est à la charge de l'ED et est assuré par l'unique assistante administrative qui procède par courriers électroniques et relances téléphoniques. Cette méthode certes chronophage a néanmoins permis de passer de 70 % à 100 % de réponses en 2016, ce qu'il convient de signaler. L'organisation d'un suivi à l'échelle du collège doctoral est projetée à l'horizon 2018 et doit permettre d'harmoniser les pratiques de collecte entre les ED d'AMU et, ainsi, pérenniser le dispositif de suivi des docteurs.

Le taux d'insertion des docteurs est élevé, avec une proportion importante dans le secteur public. Le secteur privé est cependant en nette progression. Les données sont présentées lors de la journée de rentrée et en Conseil d'ED. La mise en place de la mention « Création » a été réalisée dans une perspective d'employabilité améliorée. Il ne semble pas y avoir de retour plus précis sur ces données d'insertion.

Des formations spécifiques sont assurées par le collège doctoral pour contribuer à l'insertion des diplômés. Au niveau de l'ED, on note quelques actions, notamment en collaboration avec l'Unité de Formation et de Recherche. Remarquons enfin que les membres extérieurs du Conseil de l'ED, qui appartiennent au monde de l'édition et de la communication, peuvent faciliter une ouverture vers les métiers de ce secteur. Quelques actions de valorisation du doctorat sont organisées au niveau du collège doctoral (« Ma Thèse en 180 Secondes », Doctoriales de Provence, salons RUE - salons professionnels de l'enseignement et de la recherche, forums CIFRE - Conventions Industrielles de Formation par la Recherche). La création d'un réseau associatif de doctorants d'AMU, DynAMU (Dynamique doctorale d'Aix-Marseille Université), constitue par ailleurs un levier d'intervention intéressant. Le collège doctoral impulse une politique de site autour de la question de l'insertion.

Autoévaluation et projet :

L'autoévaluation, menée sous l'égide du collège doctoral d'AMU (par le biais d'une évaluation inter-ED du dossier), est lucide. Elle anticipe un grand nombre d'améliorations actuellement à l'étude, voire en cours de réalisation qu'il n'est donc pas nécessaire de suggérer. Le projet se fonde sur un changement de périmètre, avec l'intégration du CAER et la création d'une FRE (PRISM). Il prévoit de poursuivre et de finaliser la mise en conformité des procédures et du fonctionnement de l'ED avec l'arrêté du 25 mai 2016. Il s'agit d'un projet cohérent qui devrait accroître sensiblement le potentiel d'encadrement, de suivi et de formation de l'ED, tout en asseyant sa cohérence thématique et scientifique.

Appréciation globale :

En complément d'un dossier bien renseigné, la visite a fait émerger le bon fonctionnement de l'ED LLA. L'impression d'ensemble est très positive : les doctorants disposent d'un environnement très favorable, l'arrêté du 7 août 2006 a été rigoureusement appliqué dans son ensemble et la mise en conformité avec celui du 25 mai 2016 était bien avancée au moment de la visite. L'ED a su saisir les leviers que propose la nouvelle configuration du site. La redéfinition du périmètre et l'intégration des nouvelles composantes ont été efficacement conçues et présentent une belle cohérence. Le dynamisme de la direction et l'investissement des doctorants ont été confirmés par les auditions (panel représentatif de doctorants, nombreux encadrants et enseignants-chercheurs présents à l'occasion de la visite).

Points forts :

- Prise en compte lucide et efficace des précédentes évaluations et clairvoyance de la direction.
- Grand dynamisme et démarche proactive.
- Sens de l'innovation (mention *Création* notamment).
- Collaboration fructueuse avec le collège doctoral.
- Fort potentiel scientifique apporté par la nouvelle configuration de l'ED.
- Locaux adaptés et intégration réussie au sein de la Maison de la Recherche.
- Investissement des doctorants (organisation de manifestations scientifiques et publication d'une revue).
- Ouverture internationale satisfaisante.
- Politique de diversification des financements.
- Potentiel d'encadrement correctement mobilisé dans l'ensemble.

Points faibles :

- Modalités d'élection des représentants des doctorants au conseil de l'ED peu transparentes.
- Préparation à l'insertion professionnelle des doctorants insuffisante au sein de l'ED.
- Peu de formations complémentaires spécifiques à l'ED.
- Suivi des doctorants encore perfectible (fonctionnement des comités de suivi, calcul du taux d'abandon et exploitation des résultats, réduction de la durée des thèses).
- Déséquilibre des taux d'encadrement entre les unités de recherche.
- Nombre de thèses soutenues en croissance mais encore insuffisant.

Recommandations pour l'établissement

Recommandations pour l'établissement :

Le comité HCERES souligne la nécessité d'octroyer un support administratif spécifique à l'ED et soutient la demande formulée dans le dossier d'autoévaluation de l'ED *LLA* et au cours de la visite. Par ailleurs, il serait souhaitable qu'un site Web fonctionnel intégré à celui de l'établissement soit rapidement mis en place afin de faciliter la communication dans l'ED.

Recommandations pour le Collège Doctoral :

Le comité préconise de veiller à une clarification des critères de répartition des contrats doctoraux « établissement » entre les ED. De même, il recommande que le suivi de l'insertion des docteurs soit rapidement confié au collège doctoral ou à un service central (l'ED n'ayant pas les moyens de procéder à ce suivi de manière efficace).

Il conviendrait enfin de se doter d'un dispositif qui permettrait aux jeunes docteurs de prolonger leur affiliation à leur unité de recherche de rattachement, afin de ne pas nuire à leur insertion et à la valorisation de leurs travaux de recherche et de faciliter la constitution d'un réseau « d'anciens ».